



Premier ministre

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 17 avril 2019

## **Conférence de presse de M. Édouard PHILIPPE, Premier ministre**

**Palais de l'Élysée**

**Mercredi 17 avril 2019**

*Seul le prononcé fait foi*

Mesdames et messieurs,

Le président de la République a exprimé hier soir l'émotion de la nation face à l'incendie qui a ravagé la cathédrale de Notre-Dame de Paris. Cette émotion, c'est l'émotion de la communauté catholique ; c'est celle aussi de tous les Français, croyants ou non ; c'est celle de tous ceux qui dans le monde aiment la France, aiment son patrimoine, aiment sa culture.

A cet égard, je veux remercier au nom du Gouvernement français : les chefs d'Etat et chefs de Gouvernement ainsi que les dizaines de millions de personnes qui depuis la nuit du 15 avril nous ont adressé des messages d'amitié et de solidarité. Permettez-moi également d'exprimer la reconnaissance de la nation aux 400 sapeurs-pompiers de Paris qui au péril de leur vie ont lutté contre les flammes avec sang-froid, avec méthode, avec précision et avec discernement. L'histoire retiendra que les sapeurs-pompiers de Paris ont sauvé Notre-Dame et les trésors artistiques, historiques et spirituels qu'elle abritait. Je pense au reliquaire de la couronne d'épines, au reliquaire du clou et du bois, la tunique du roi Saint Louis, à la garniture de l'autel du sacre de Napoléon 1er ou à la Nativité du peintre Louis LE NAIN. Après avoir été transférée à l'Hôtel de Ville de Paris, ces œuvres se trouvent désormais à l'abri dans les réserves du musée du Louvre, elles y bénéficieront d'un examen approfondi et des restaurations qui s'imposeraient. Je veux profiter de l'occasion qui m'est donnée pour saluer la très grande réactivité et l'exceptionnelle mobilisation des membres de l'évêché, des agents de la Ville de Paris et de l'ensemble des personnels du ministère de la Culture. Enfin, nous avons bien évidemment une pensée pour le sapeur-pompier et les 2 policiers qui ont été blessés durant l'intervention. Je veux le dire, ce bilan aurait pu être beaucoup plus lourd. Les sapeurs-pompiers qui sont intervenus ont pris des risques que le pays doit connaître et mesurer. Au péril de leur vie - je le répète - pour la France. Ils sont des héros et il nous revient désormais d'être à la hauteur de ce qu'ils sont, ainsi qu'à la hauteur des enjeux.

Hier soir, le président de la République a exprimé une ambition, celle de reconstruire Notre-Dame de Paris dans un délai de 5 ans. C'est évidemment un défi immense, une responsabilité historique : le chantier de notre génération pour les générations qui nous succéderont. La

France est au rendez-vous, l'État sera au rendez-vous. La mobilisation a d'ailleurs déjà commencé et c'est le sens de la tenue ce matin d'un Conseil des ministres exclusivement dédié à la reconstruction de Notre-Dame. Dès hier, nous avons ouvert un portail de collecte qui fédère 4 établissements et fondations d'utilité publique qui centraliseront les dons venant de France et du monde entier et ce en toute sécurité pour les donateurs et en toute transparence. Il s'agit du Centre des monuments nationaux, de la Fondation du patrimoine, de la Fondation de France et de la Fondation Notre-Dame. Nous avons publié ce matin au Journal officiel de la République un décret que j'ai signé avec les ministres de l'action et des Comptes publics et le ministre de la Culture qui ouvre deux fonds de concours pour la reconstruction et la conservation de Notre-Dame de Paris. Ces fonds ont pour vocation de recevoir les sommes que verseront les personnes morales ou physiques pour financer les travaux de restauration et de conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Dès la semaine prochaine, nous présenterons en Conseil des ministres un projet de loi qui donnera un cadre légal à la souscription nationale que le président de la République a lancé. Ce projet de loi précisera en particulier les garanties de transparence et de bonne gestion que nous apporterons dans la gestion des dons. Une responsabilité que nous souhaitons confier à un comité que présidera le premier président de la Cour des comptes et les présidents des commissions chargées des finances et de la culture des deux assemblées. Chaque euro versé pour la reconstruction de Notre-Dame servira à cela et pas à autre chose. Le projet de loi précisera également que les Français qui effectueront un don pour la reconstruction de Notre-Dame de Paris bénéficieront d'une réduction majorée de leur impôt sur le revenu de 75 % jusqu'à 1000 euros et de 66 % au-delà de 1000 euros. De leur côté, les entreprises bénéficieront des réductions d'impôt dites de mécénat dans les conditions actuelles nous ne modifieront pas l'état du droit en la matière, nous avons donc opté pour un système incitatif qui s'adressera au plus grand nombre. Le projet de loi habilitera enfin le Gouvernement à créer le cas échéant un établissement public pour porter cette reconstruction et à adapter les procédures juridiques pour en faciliter le bon avancement.

Par ailleurs, le ministère de la Culture va mettre en place une organisation dédiée pour conduire les travaux dans les meilleures conditions. J'ai demandé au ministère de la Culture en lien avec les ministères de l'Économie et du Travail de mobiliser l'ensemble de la filière française des métiers d'art dont chacun connaît l'excellence : des architectes, des ingénieurs, des artisans, des restaurateurs, de jeunes apprentis qui sont les dépositaires de nos savoir-faire ancestraux et qui vont constituer le bras armé de cette reconstruction. Par ailleurs, le président de la République a souhaité confier au Général GEORGELIN une mission de représentation spéciale afin de veiller à l'avancement des procédures et des travaux qui seront engagés.

Enfin, un concours international d'architecture portant sur la reconstruction de la flèche de la cathédrale sera organisé. Avant le 19<sup>ème</sup> siècle, la cathédrale Notre-Dame de Paris n'avait pas de flèche, c'est Viollet le DUC au 19<sup>ème</sup> qui a choisi de construire cette flèche que nous avons vu s'écrouler dans la soirée de lundi dernier. Le concours international permettra de trancher la question de savoir s'il faut reconstruire une flèche, s'il faut reconstruire la flèche qui avait été pensée et construite par Viollet le DUC dans les mêmes conditions à l'identique ou s'il le faut, comme c'est souvent le cadre et le cas dans l'évolution du patrimoine et l'évolution des cathédrales, doter la cathédrale Notre-Dame de Paris d'une nouvelle flèche adaptée aux techniques et aux enjeux de notre époque.

Mesdames et Messieurs, la vie politique reprendra ses droits très bientôt j'en suis sûr. Mais je crois que nous pouvons être capables de prendre collectivement la mesure des événements. Si

l'héroïsme de nos sapeurs-pompiers a permis d'éviter la catastrophe, les dégâts sont effroyables et l'incendie de lundi demeurera dans nos mémoires et dans celles des générations futures. Mon ambition, celle du Gouvernement, c'est d'être aux côtés de tous ceux, citoyens, entreprises, artisans, agents publics, représentants religieux, élus nationaux et locaux qui souhaitent unir leurs forces et leurs efforts pour reconstruire Notre-Dame-de-Paris la reconstruire pour que cette cathédrale qui est un peu le clocher du monde puisse continuer, comme l'écrivait Marcel PROUST dans un article de 1904, « dans son immensité de donner asile aussi bien aux lettrés qu'aux croyants, aux vagues rêveurs qu'à l'archéologue car ce qui importe » écrivait-il, « c'est qu'elle reste vivante ». Au fond, mesdames et messieurs, il s'agit pour nous tous d'être à la hauteur d'une longue, d'une belle et d'une grande histoire.

Je vous remercie.